

Canada  
Province de Québec  
Comté de Gatineau  
Municipalité de Cayamant

Séance extraordinaire de conseil de la municipalité de Cayamant tenue le 27 août 2019 à 20h36 à la salle municipale de Cayamant, sise au 6, chemin Lachapelle.

Sont présents : Sylvie Paquette, Robert Gaudette, Mélissa Rochon, Lise Crêtes, Philippe Labelle et Sonia Rochon.

Formant quorum sous la présidence du maire, Nicolas Malette, Hélène Joanisse, directrice générale adjointe et greffière adjointe, occupe le siège de secrétaire d'assemblée.

Avant l'ouverture de la séance extraordinaire, dûment convoquée par le maire, durant cette séance plénière (séance tenante), le maire demande si tous les membres sont d'accord d'ouvrir une séance extraordinaire à même cette séance plénière, après avoir été informé du sujet à traiter et étant donné l'urgence d'agir. Tous les membres se prononcent en faveur, renoncent expressément à l'avis de convocation écrite. Le maire déclare être en accord également, et ce, même si ce dernier avait au préalable convoqué cette séance extraordinaire.

En acceptant la séance extraordinaire et les sujets traités, le conseil se conforme à la loi, et plus précisément en vertu des articles 152 et 157 du Code municipal.

#### **Ouverture de la séance**

Le président d'assemblée, Monsieur Nicolas Malette, constate, par la présence de tous ses conseillers, qu'il y a quorum et la possibilité d'ouvrir officiellement la séance extraordinaire à 20h36 avec ce seul point à traiter.

2019-08-94

#### **Réfection des sentiers pédestres du Mont Cayamant**

**ATTENDU QUE** la direction générale a l'autorisation depuis le 7 mai 2019 de lancer le premier appel d'offres pour la réfection du Mont Cayamant;

**ATTENDU QUE** la direction générale a l'autorisation en date du 9 juillet 2019 de relancer l'appel d'offres, car aucune soumission n'a été reçue;

**ATTENDU QUE** les soumissions reçues à la suite du dernier appel d'offres sont :

<b>Nom :</b>	<b>Montant :</b>
1) Récréenviro :	166 599,00\$
2) Valerex Inc.	293 324,74\$

**ATTENDU QUE** le conseil a pour but de faire faire la réfection du Mont Cayamant dans les meilleurs délais;

**ATTENDU QUE** ces soumissions sont les réponses à un appel d'offres sur invitation;

**ATTENDU QUE** ces soumissions sont supérieures à 100 000\$;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal rejette ces soumissions;

**ATTENDU QUE** le conseil souhaite obtenir de nouvelles soumissions;

**ATTENDU QUE** l'intention du conseil est de donner l'autorisation à la direction générale de lancer des appels d'offres, tant que nous n'aurons pas de soumissions acceptables par le conseil;

**ATTENDU QUE** l'autorisation de lancer des appels d'offres à la direction générale est renouvelable au besoin, afin d'éviter des délais pour lancer un nouvel appel d'offres, le cas échéant;

La conseillère, Sylvie Paquette, propose et il est résolu de donner une autorisation renouvelable à la direction générale de lancer des appels d'offres, conformes à la législation en vigueur, afin d'obtenir des soumissions acceptables pour la réfection du Mont Cayamant.

Adoptée unanimement.

Je soussignée, Julie Jetté, directrice générale/secrétaire-trésorière de la municipalité de Cayamant, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour chacune des dépenses énumérées aux présentes résolutions.

---

Julie Jetté

### **Fermeture et levée de l'assemblée**

Le point étant terminé, aucune période de questions étant donné l'absence de public, le président d'assemblée déclare la séance fermée officiellement à 18h40.

---

Nicolas Malette  
Maire

---

Hélène Joanisse  
Directrice générale adjointe et  
Greffière adjointe

### **Approbation du Maire**

Conformément à l'article 161, du Code municipal, le maire n'est pas tenu de voter. Par contre, suivant l'article 201 du Code municipal, le maire confirme que le présent procès-verbal est en accord avec le fait que son contenu reflète adéquatement les actes et délibérations du conseil lors de la séance concernée.

---

Nicolas Malette, maire